



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 5 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Pierre JUILLET, Maire.

Etaient présents :

M. JUILLET, Maire

M. GUERIN, Mme GRANDIN, M. DUPON, Mme ORHAND (à partir de 20h55), Mme ROCHE, M. ETIENNE, M. BARDOT, adjoints au maire,

M. SCHMIDT, Mme COCHARD, M. LE BLOAS, M. DOUNIES, Mme CATTON, M. POMARET, Mme LE PARC, M. CHARNALLET, Mme ETIENNE, Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme MARCHAL, M. MARCHAL, Mme BOISVERD, M. LOUVET, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme ORHAND à M. GUERIN (de 19h30 à 20h55)
M. LEMAHIEU à M. DUPON
Mme BESCHI à M. JUILLET
Mme BRYM à M. BARDOT

Etait absente :

Mme BORG

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 24 de 19h30 à 20h55 puis 25 à partir de 20h55

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4 de 19h30 à 20h55, puis 3 à partir de 20h55

Nombre de conseillers votants : 28

Secrétaire de séance : Michel BARDOT

Date de convocation : le 28 février 2020

Date d'affichage : le 28 février 2020

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations suivantes :

DATE	OBJET	NUMERO	MONTANT
18/01/2020	Avenant 1 – Moins –Value Lot 1 Nettoyage scolaire – cie parisienne du nettoyage	2020-05	11 160 € Non soumis à TVA
27/01/2020	Maitrise d'œuvre - salle intergénérationnelle – Société Michel LEBLANC	2020-06	30 000 € HT
27/01/2020	Organisation de croisières pour les seniors 2020 - Lots 1 et 2 – Société VOYA NOVA	2020-07	Lot 1 - Portugal : 1 095 € TTC Lot 2 - Capitales danubiennes : 1 065 € TTC (par personne)
31/01/2020	Demande de subvention auprès de la préfecture des Yvelines au titre du FIPD 2020 pour la videoprotection	2020-08	
01/02/2020	Contrat de maintenance des équipements de sécurité PPMS des groupes scolaires Pasteur & Jean de la Fontaine - Société ALTEA SECURE	2020-09	<u>Montant annuel</u> 1 167 € HT
01/02/2020	Contrat de dératisation et de désinsectisation – Groupes scolaires Pasteur et Jean de la Fontaine eet du centre de loisirs MOSAIQUE – Société QSFSP	2020-10	<u>Montant annuel</u> 1 006,67 € HT
13/02/2020	Contrat de maintenance GRH du 01/01/2020 au 31/12/2022 Gamme SEDT – Société Berger Levraut	2020-11	<u>Montant annuel</u> 3 569,99 € HT
17/02/2020	Acquisition et maintenance copieur – Services Techniques- Société RICOH	2020-12	<u>Montant acquisition</u> 3 641,73 € HT <u>Maintenance coût</u> copie NB : 0,0028 € HT Couleur : 0,02581 € HT

Le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés
D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs de la sorte :
A la date de la délibération :

- la suppression du poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à 100 % et la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe permanent à 100 %,

A compter du 1^{er} juillet 2020 :

- la modification du temps de travail du poste d'agent social principal de 2^{ème} classe permanent de 100 % temps complet à 85 % temps non complet,
- la modification du temps de travail du poste d'adjoint technique faisant office d'ATSEM, permanent de 85 % à temps non complet à 100 % temps complet.

Ces modifications prendront effet à la date de la délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération n°2020-19

OBJET : NUMERIQUE - ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES (ADICO)

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER la proposition de convention d'adhésion.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2020-20

OBJET : NUMERIQUE - ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 27 voix pour et 1 abstention (M. LANGLAIS),

D'ADOPTER la proposition de l'ADICO,

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Délibération n°2020-21

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONCESSION D'AMENAGEMENT FEUCHEROLLES-COLOMBET - AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés 19 voix pour – 9 abstentions (Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme MARCHAL, M. MARCHAL, Mme BOISVERD, M. LOUVET et M. DOUNIES),

D'APPROUVER l'avenant n° 4 du traité de concession d'aménagement relatif à l'opération Feucherolles-Colombet et ses annexes, entre la commune et la SAS Rues de Feucherolles et Colombet,

D'AUTORISER M. Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au traité de concession d'aménagement relatif à l'opération Feucherolles-Colombet et tous les documents y afférents,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes diligences pour rendre l'avenant au traité de concession exécutoire pour son exécution.

Délibération n°2020-22

OBJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AVENANT N° 2 AU BAIL AVEC LA POSTE

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 19 voix pour et 9 abstentions (M. MARCHAL, Mme MARCHAL, M. LOUVET, Mme CHARTIER, M. LANGLAIS, Mme BOISVERD, Mme KOLODKINE, M. LOUVET et M. DOUNIES),

D'APPROUVER l'avenant au bail n°2 et ses annexes entre la commune et la Poste,
D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents y afférents,
D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences pour rendre l'avenant exécutoire pour son exécution.

Délibération n°2020-23

OBJET : URBANISME - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AP N°9 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN YVELINES (AECY)

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 27 voix pour et 1 abstention (Mme CHARTIER),

D'APPROUVER la cession par la Commune, auprès de l'Association de l'Enseignement Catholique en Yvelines (AECY), de la parcelle cadastrée section AP n°9 d'une superficie totale de 115 m² moyennant le prix de 72 450 € HT étant entendu que tous les frais inhérents à la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette cession.

Délibération n°2020-24

OBJET : URBANISME - ACQUISITION DE LA PARCELLE AP n°140

Le Conseil municipal,

M. LOUVET ne prend pas part au vote.

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour, 6 voix contre (M. LANGLAIS, M. ETIENNE, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, Mme CHARTIER et M. DOUNIES),

D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée AP n°140 d'une surface de 21m² appartenant à Monsieur Christian LOUVET,

DE PRECISER que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 300€/m², soit un total de 6300€

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires afférentes à cette acquisition :

- Signer tout acte relatif à cette acquisition
 - Prendre en charge les frais de notaire liés à l'achat de cette parcelle
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année en cours.

Délibération n°2020-25

OBJET : URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AP N°73

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 26 voix pour et 2 voix contre (Mme CHARTIER et M. LANGLAIS),

D'APPROUVER l'acquisition des lots M, N et O de la parcelle cadastrée AP n°73 d'une surface de 37 m² appartenant à Monsieur et Madame KLEIN conformément au plan de cession ci-annexé.

DE PRECISER que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 300€/m², soit un total de 11 100.00 €.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires afférentes à cette acquisition :

- Signer tout acte relatif à cette acquisition
 - Prendre en charge les frais de notaire liés à l'achat de cette parcelle
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année en cours.

Délibération n°2020-26

OBJET : LOGEMENTS SOCIAUX - CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'EMETTRE un avis défavorable à la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux de la Communauté urbaine en l'absence de précision sur les moyens de mise en œuvre.

Délibération n°2020-27

OBJET : FINANCES - COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil municipal,

DECLARE à la majorité des membres présents ou représentés par 27 voix pour et 1 abstention (M. LOUVET), que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2020-28

OBJET : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal,

M. JUILLET ne prend pas part au vote.

Mme BESCHI ayant donné pouvoir à M. JUILLET, son vote n'est pas pris en compte.

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MARCHAL, Mme MARCHAL, Mme BOISVERD et M. LOUVET),

D'ARRETER le Compte Administratif 2019 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	8 812 173,17 €	Recettes	9 792 585,12 €
Résultat 2019	+ 980 411,95 €		

Section d'investissement

Dépenses	3 421 312,03 €	Recettes	5 323 228,56 €
Résultat 2019	+ 1 901 916,53 €		

Restes à réaliser

Dépenses	654 300,37 €	Recettes	656 455,00 €
----------	--------------	----------	--------------

Résultat cumulé de clôture

Investissement	+ 2 209 595,26 €
Fonctionnement	+ 2 914 567,63 €
Résultat global	+ 5 124 162,89 €

Délibération n°2020-29

OBJET : FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 24 voix pour et 4 abstentions (M. MARCHAL, Mme MARCHAL, M. LOUVET et Mme BOISVERD),

DE NE PAS AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

D'INSCRIRE 2 914 567,63 € en section de fonctionnement au 002.

Délibération n°2020-30

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents par 24 voix pour et 4 abstentions (M. MARCHAL, Mme MARCHAL, M. LOUVET et Mme BOISVERD),
D'ADOPTER le Budget Primitif de la commune pour l'année 2020, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n°2020-31

OBJET : FINANCES - MODE DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS EN M57

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Article 1- D'APPROUVER le régime d'amortissement linéaire (mode de droit commun d'amortissement).

Article 2- D'APPLIQUER la mise en œuvre du prorata temporis par défaut.

Article 3- DECIDE d'adopter sur les durées d'amortissement proposées en annexe 1.

Article 4- DECIDE de déclarer « les biens de faible valeur », toutes les immobilisations amortissables dont le prix unitaire est d'une valeur inférieure ou égale à 1.000 € HT. La durée de leur amortissement est fixée à 1 an.

Article 5- D'EXCLURE du champ d'application des amortissements les terrains et aménagements de terrains, les réseaux et installations de voirie ainsi que les collections et œuvres d'art. Ces catégories de biens ne sont pas amorties.

Article 6- DECIDE de sortir de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, les biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Article 7- DE VALIDER l'application de ces dispositions à compter de l'exercice 2020 pour le budget de la ville soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Délibération n°2020-32

OBJET : FINANCES - TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE – EXERCICE 2020

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DE FIXER comme suit le taux de chacune des trois taxes communales pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation	11,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,45 %

Délibération n°2020-33

OBJET : BUDGET VILLE - REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES N° 2 AU TITRE DE 2019

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DE NE PAS ACCEPTER l'attribution de compensation provisoire n° 2 pour 2019 telle que définie dans la délibération du Conseil communautaire n° CC_2019-12-12_12 du 12 décembre 2019.

Délibération n°2020-34

OBJET : FINANCES - REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES N°1 AU TITRE DE 2020

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ACCEPTER la ventilation de l'attribution de compensation 2020 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

DE NE PAS ACCEPTER l'attribution de compensation provisoire n° 1 pour 2020 telle que définie dans la délibération du Conseil communautaire n° CC_2019-12-12_13 du 12 décembre 2019.

Délibération n°2020-35

OBJET : VIE LOCALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'ATTRIBUER au titre de l'exercice 2020 les subventions selon le tableau ci-dessous

	Subventions 2020	
	Subv. Normale	subv. Except.
ACPG-CATM	950,00	500,00
ADEB (association humanitaire)	300,00	
APSO	350,00	
ARTS ET LOISIRS	20 000,00	10 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE A. DERAÏN	750,00	
BASEBALL SOFTBALL CLUB	750,00	
BIBLIOTHEQUE DES MALADES DU CHI DE POISSY	150,00	
Ctre de Karaté Goshin Do	3 000,00	
CERCLE D'ESCRIME	4 000,00	
CLUB D'ASTRONOMIE ARES ET ANTARES	750,00	
CLUB DE L'AMITIE	2 100,00	
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL	17 000,00	
COPRA 184	100,00	
ENSEMBLE VOCAL D'ORGEVAL	2 000,00	6 000,00
FOOTBALL CLUB DE VILLENNES / ORGEVAL / MEDAN	15 000,00	
HISTOIRE D'ORGEVAL	500,00	
LE GESTE	1 500,00	
LE PHOTON	300,00	
LE SOUVENIR Français(Chambourcy)	850,00	
LES CHEVALETS D'ORGEVAL	300,00	
MTO 78 (ancien ESOBAMA)	3 400,00	
ORGEVAL EN FETES	15 000,00	
OTT TENNIS DE TABLE	1 000,00	
STOP PLASTIQUE	100,00	
TENNIS CLUB ST MARC	8 000,00	
UNC/UNCATM	950,00	
VELO CLUB ORGEVAL VILLENNES	250,00	
VO2 RIVES DE SEINE	1 400,00	
LES BLOUSES ROSES	200,00	
ECO GARDE	2 500,00	
Les Restos du Cœur Yvelines	600,00	
SIEHVS	2 000,00	

Délibération n°2020-36

OBJET : JEUNESSE - TARIFICATION DE LA SORTIE A EUROPA PARK

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DE FIXER les tarifs de la sortie à Europa Park selon le tableau ci-dessous :

Quotients	0 à 500	501 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	2001 à 2500	2 501 à 4 000	+ 4000	"extérieurs"
Tarifs	159,90 €	208,30 €	242,25 €	290,70 €	339,15 €	387,60 €	436,05 €	484,50 €

Le quotient familial est calculé comme suit :

$$\left[\frac{\text{Dernier revenu imposable connu + allocations familiales 2020}}{12 \times \text{nombre de personnes fiscalisées au foyer}^*} \right] - \text{loyer}^{1/2} \text{ mensuel}$$

¹ ou remboursement emprunt accession à la propriété de la résidence principale

² Montant plafonné à 1 200 € (loyer ou remboursement emprunt)

* + ½ part supplémentaire par personne handicapée à charge

En cas de non transmission de justificatif, le tarif au quotient familial maximal s'appliquera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 5 mars 2020

Le Maire,

Jean-Pierre JUILLET